

RÉGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE

TARIF DES LOCATIONS :

La salle sera louée sans personnel et sans vaisselle aux tarifs suivants :

Soit pour une demi-journée (de 8h à 14h ou de 14h à 20h)

Soit pour une journée (de 8h le matin à 8h le lendemain)

Soit pour deux journées (de 8h le matin à 8h le surlendemain)

	HABITANTS DE LA COMMUNE	Extérieurs de la commune PARRAINS PRESENTS
Demi-journée	55 €	180 €
Une journée	110 €	400 €
Deux journées	170 €	500 €

A ce tarif, s'ajoute la refacturation de l'électricité en fonction du tarif EDF en vigueur et du relevé de compteur à l'entrée et à la sortie.

Les associations de la commune bénéficient du prêt gratuit de la salle

Il sera demandé un chèque de caution de 600€ et un chèque d'intervention de 150€ à l'ordre du Trésor Public, ainsi qu'une attestation d'assurance.

Toute demande de réservation est déposée, personnellement, par le locataire à la mairie aux heures de permanence. Elle ne sera pas prise en compte par téléphone, par télécopie, par courrier...

Les associations communales sont prioritaires et doivent transmettre leur calendrier pour l'année n+1 avant le 31 octobre de l'année.

LE MOT DU MAIRE

Chères Pierrefiquaises, Chers Pierrefiquais,

Il n'est de plus belle époque que celle pendant laquelle le printemps s'exprime et l'été se profile. Si l'envie de se retrouver venait à s'immiscer en vous, n'hésitez pas à saisir cette opportunité lors des prochaines manifestations comme la Fête des Mères, la Saint Jean ou bien la grillade.

Très cordialement,

Alain RENAUT

PIERREFIQU'INFOS



DECHETTERIE DE CRIQUETOT

56, route de Turretot - tel : 02 35 27 27 00

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Les mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi du 15 avril au 30 septembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi du 1er octobre au 14 avril de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermée le dimanche.

INFORMATIONS

Numéros utiles

Pompier : 18

Police Gendarmerie : 17

Numéro d'urgence valide en Europe : 112

Urgence médicale

Si vous êtes confrontés à une situation qui nécessite un avis médical en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, que faire ?

Le week-end, la nuit (à partir de 20h) et les jours fériés : 02 32 73 32 33

En cas d'urgence : 15

SUBVENTIONS COMMUNALES

Ticket sport

Tout adolescent de 6 à 18 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle peut bénéficier d'une aide de 41€. Pour en bénéficier, présentez-vous à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant de l'activité exercée, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

Transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège

Le prix de la carte scolaire est de 130€, la communauté de communes participe à hauteur de 65€, la commune prend en charge 50€, il reste 15€ à la charge des familles bénéficiaires. Pour en bénéficier, présentez-vous à la mairie munis de la facture de transport, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

ALLO-GUEPE76

Lorsque les habitants constatent la présence d'un nid de guêpes dans leur habitation, ils sont invités à se rendre à la mairie, qui leur délivre un bon de prise en charge, ce dernier est rempli et renvoyé à allo guêpe76, qui effectue la prestation et envoie la facture à la Mairie. Le coût est de 67€ par intervention.

VIE DE LA COMMUNE

Toutes les festivités feront l'objet d'un courrier et seront systématiquement boîtées. Un coupon-réponse vous permettra de vous y inscrire.

- **Vendredi 03 juin 2016** : Fête des mères et des pères - Rendez-vous à la salle communale à partir de 19h.
- **Vendredi 24 Juin 2016** : Fête de la saint Jean - Rendez-vous à 18h à l'église
- **Dimanche 26 juin 2016** : rendez-vous pour traditionnelle grillade champêtre chez M. et Mme COUFOURIER (n'oubliez pas de vous munir de vos couverts...)
- **Vendredi 18 novembre 2016** : Soirée Beaujolais – salle communale
- **Samedi 3 décembre 2016** : Téléthon – Vente de galettes au beurre à la Mairie
- **Samedi 10 décembre 2016** : Noël des enfants - Les enfants inscrits seront réunis autour du Père Noël pour un spectacle à partir de 14h30
- **Samedi 17 décembre 2016** : Colis des aînés - Rendez-vous à 16h à la salle communale pour toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites pour la remise du colis de Noël.
- **Samedi 21 Janvier 2017** - Repas des aînés - Rendez-vous à 12h à la salle communale pour toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites au repas.
- Les personnes qui le désirent, peuvent se retrouver 2 mardis après-midi par mois autour de dominos et de jeux de cartes. Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Raymond COUFOURIER au 02.35.27.01.75.

CIVISME

Horaire des tontes, tronçonnage taille des haies, etc...

Les jours ouvrables :

de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

Les samedis :

de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et les jours fériés :

de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour le bien être de chacun, notamment la tranquillité de son voisinage le dimanche à partir de 12h00. Lorsque les bacs sont pleins, dirigez-vous vers la déchetterie.

Des bacs pour le papier, le verre, les bouchons et le plastique sont à votre disposition derrière l'église.

FESTIVITES 2015-2016



HORAIRES MAIRIE

Permanence administrative :

Le jeudi de 16h00 à 19h00.

Permanence Maire et adjointe :

Le jeudi de 18h00 à 19h00.

Alain Renaut (Maire) : 06 19 56 40 08 Régine Cherfils (Adjointe) : 06 09 80 58 31

Contacts :

916, rue du village - Tél./Fax : 02-35-27-00-22

www.pierrefiques.fr - mairie.pierrefiques@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} Janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valable 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte d'identité, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

PASSEPORT

► MONTIVILLIERS

Sur rendez-vous uniquement du Lundi au Vendredi de 8h15 à 17h et le Samedi de 8h45 à 11h45 – ☎ : 02.35.30.96.53.

► LE HAVRE

Sur rendez-vous uniquement du Lundi au Vendredi de 8h à 17h. Les rendez-vous auront lieu en matinée à la mairie de Bléville ou à la maison municipale BRINDEAU - ☎ : 02.35.19.45.45

► FECAMP

Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h15/13h30 à 16h15 sans rendez-vous

☎ : 02.35.10.60.00

RECENSEMENT

- Le recensement est obligatoire pour les jeunes dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire (jeunes nés en 2000).
- Rendez-vous en mairie munis d'une carte Nationale d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile. *Une attestation de recensement vous sera alors remise.*

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

- Pour les élections présidentielles et législatives de 2017, merci de vous inscrire en mairie sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Famille MORELLI
- M. FONTAINE et Mlle ARQUE
- M. CHICOT

CARTE COMMUNALE

⇒ Qu'est-ce qu'une Carte Communale ?

La Carte Communale est un document d'urbanisme simple, qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Elle peut élargir le périmètre constructible au-delà des « parties actuellement urbanisées » et aussi réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités industrielles et artisanales. C'est un document permettant d'organiser et de maîtriser le développement de la commune.

Contrairement au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (*types de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts,...*) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement. Ce sont les dispositions du Règlement National de l'Urbanisme (R.N.U.) qui s'y appliquent. Elle doit respecter les principes généraux énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, notamment les objectifs d'équilibre, de gestion économe de l'espace, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.

⇒ Pourquoi élaborer une Carte Communale ?

Pierrefiques ne disposait d'aucun document d'urbanisme et était soumis à la règle dite de constructibilité limitée du R.N.U., qui n'autorise la construction qu'à l'intérieur des villages et hameaux constitués.

⇒ A quels risques naturels est soumise la commune ?

La connaissance d'un risque doit être traduite dans les documents d'urbanisme. Le Maire prescrit les mesures de sureté exigées par les circonstances sur les domaines privés et publics de la commune.

• Cavités souterraines

Le Recensement des Indices de Cavités Souterraines s'inscrit dans le cadre d'une politique de prévention des risques naturels et technologiques. Ainsi, l'article L.563-6 du code de l'environnement stipule que « les communes ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol ». La démarche de cette étude passe par une enquête bibliographique, une exploitation des photographies aériennes, une enquête locale et une reconnaissance de terrain.



• Inondation par ruissellement

Le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales permet d'intégrer au document d'urbanisme :

- Les zones présentant un risque d'inondation par ruissellement, et sur lesquelles l'implantation de nouvelles constructions doit être évitée ;
- Les éléments du paysage qui seront à conserver du fait de leur intérêt hydraulique (*mares, haies, talus,...*) ;
- Un règlement d'assainissement des eaux pluviales, qui définit des modes de gestion des eaux pluviales, adaptés à chaque zone du document d'urbanisme ;
- Les emprises de futurs aménagements hydrauliques, communaux et intercommunaux, nécessaires au projet de développement de la commune.

⇒ Grandes étapes d'élaboration de la Carte Communale

